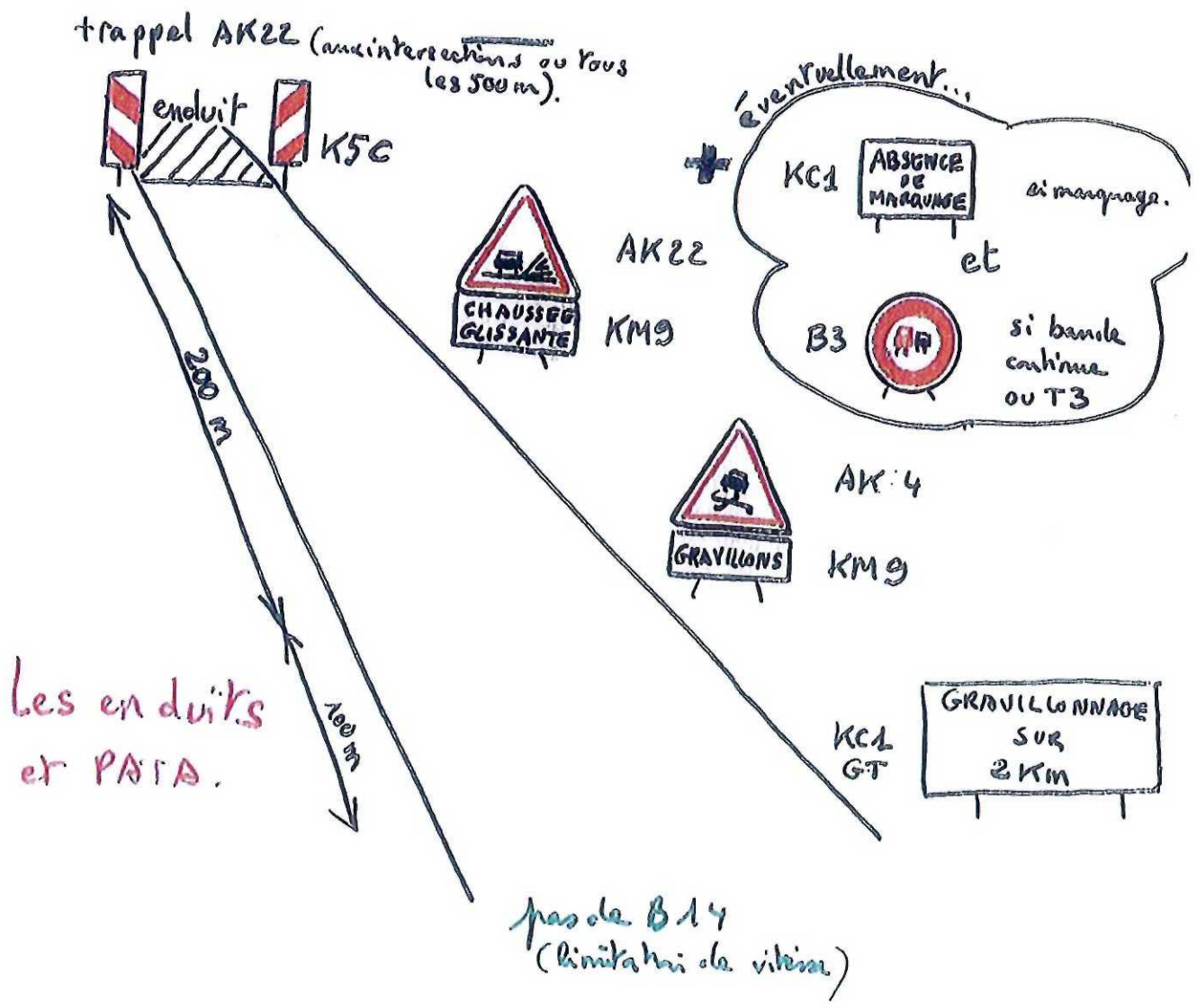


SCHEMA DE SIGNALISATION TEMPORAIRE Enduits SUPERFICIELS.



Les fanions K1
sur l'AK5



CONDITIONS D'EMPLOI DES ALTERNATS

L'alternat présente de fortes contraintes pour l'usager, notamment lorsque le trafic est important. Le niveau de respect par l'usager est à examiner soigneusement en cas d'alternat par B15-C18 ou de feux tricolores, et l'exposition au risque est à considérer pour les agents en cas d'alternat par piquet K 10.

L'alternat permet, par contre, une souplesse d'adaptation à l'évolution du chantier – fixe ou mobile lent – et permet d'éviter une déviation qui peut s'avérer lourde à mettre en œuvre, notamment pour des chantiers à faible durée.

Le choix du mode d'alternat doit tenir compte de plusieurs critères liés à l'environnement du chantier : trafic, longueur alternée, durée du chantier, période de l'année, profil de la voie concernée, maintien de l'alternat hors activité du chantier.

Le mode B15-C18 nécessite un chantier de très courte longueur et une excellente visibilité. Il est adapté à un trafic faible à moyen. Il permet un alternat continu jour et nuit sans personnel.

Le mode feux tricolores nécessite un réglage des feux adapté au débit de la voie. Il permet un alternat permanent jour et nuit. **Un afficheur de décompte de temps sera systématiquement prévu** pour un meilleur respect par l'usager. **Des feux télécommandés** existent au CERD de CRACH en permettant une adaptation fine du cycle au trafic réel, comme pour le K 10, sans exposition à la circulation des agents. Ils sont à utiliser aussi souvent que le permet leur disponibilité.

Le mode piquet K 10 présente une grande souplesse de réglage et d'adaptation par rapport au trafic et à l'évolution possible du chantier. Il permet également un chantier mobile à déplacement lent ainsi que le blocage des 2 sens de circulation lorsque nécessaire (ramassage des branches lors de l'élagage par exemple).

Il expose par contre les agents chargés des piquets K 10 au risque circulation et doit, de ce fait, être particulièrement bien préparé et suivi, notamment, en accordant une importance toute particulière à la perception par l'usager :

- Visibilité en courbe et/ou sommet de côte ;
- Visibilité en fonction de la couleur de fond (perception agent, boudier jaune/ véhicule de chantier jaune ...) ;
- Evolution des conditions météo ;
 - o Soleil rasant (éblouissement) ;
 - o Brume et brouillard (apparition).



L'évolution de ces 2 derniers points peut nécessiter l'arrêt du chantier.

Un cône de 750mm sera systématiquement positionné 7 à 8 m. en protection, avant les agents au K 10.

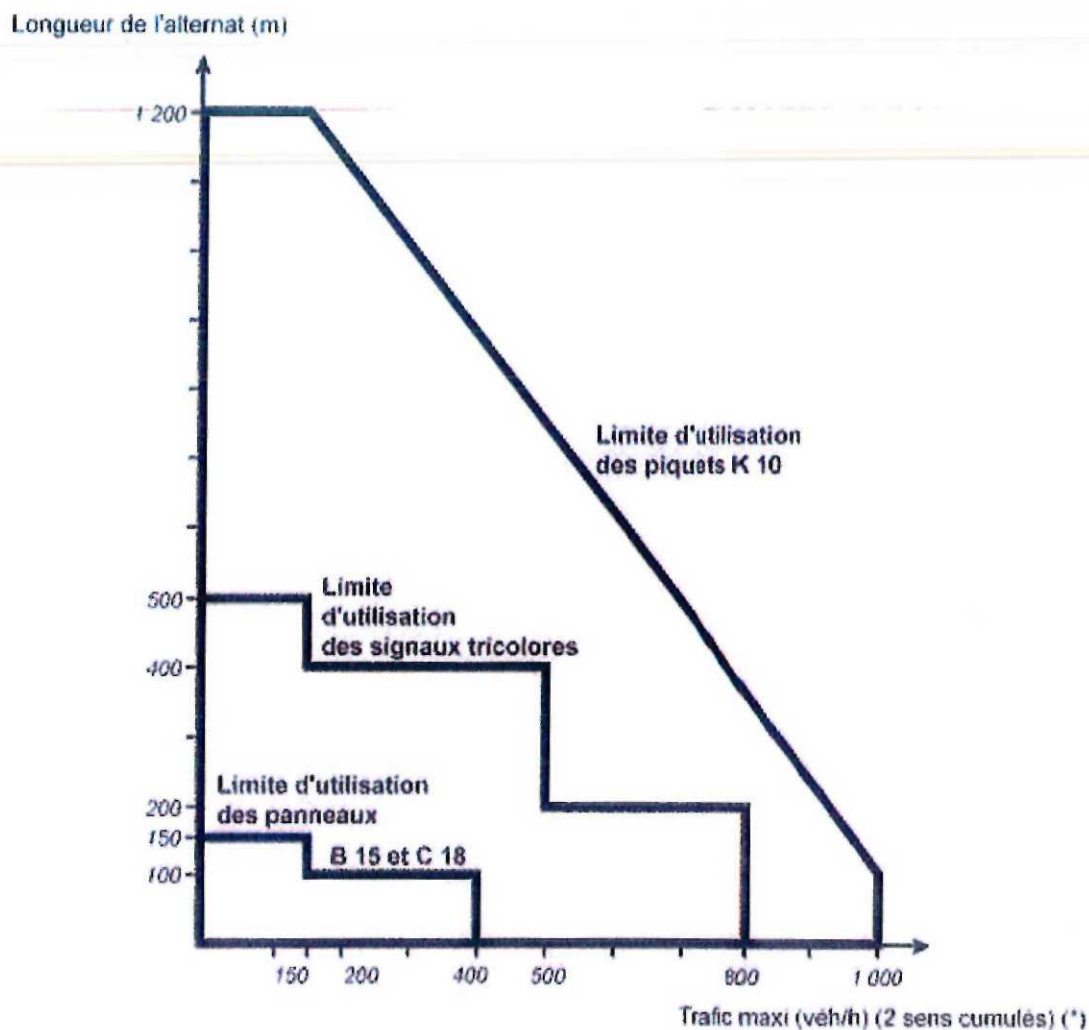
Des talkie-walkie devront être disponibles pour les agents au K 10, s'ils le souhaitent (visibilité mutuelle, longue distance, courbe, ...).

Trois agents sont nécessaires pour 1 alternat simple, avec rotation des agents au K 10 au maximum toutes les heures (2 heures maximum au K 10)

La signalisation de base d'un alternat, quel que soit le mode, doit être adaptée en la doublant largement en amont avec AK 5 et KC 1 lorsque le trafic est important ou/et la section alternée longue, pour tenir compte des remontées de file, de manière à ce que les usagers perçoivent toujours un AK 5 en amont de la perturbation.

LIMITES DE CAPACITE DES ALTERNATS

Les 3 différents modes d'alternat déterminent un couple maximum longueur - trafic suivant le graphe et le tableau ci-dessous :



Système d'alternat	Longueur maxi. de l'alternat (m)	Trafic maxi. (véh/h) (2 sens cumulés) (*)
Panneaux B 15 et C 18	150	400
Piquets K 10	1 200	1 000
Signaux tricolores KR 11	500	800

(*) Le trafic horaire de pointe représente généralement environ 10 % du Trafic Moyen Journalier Annuel.

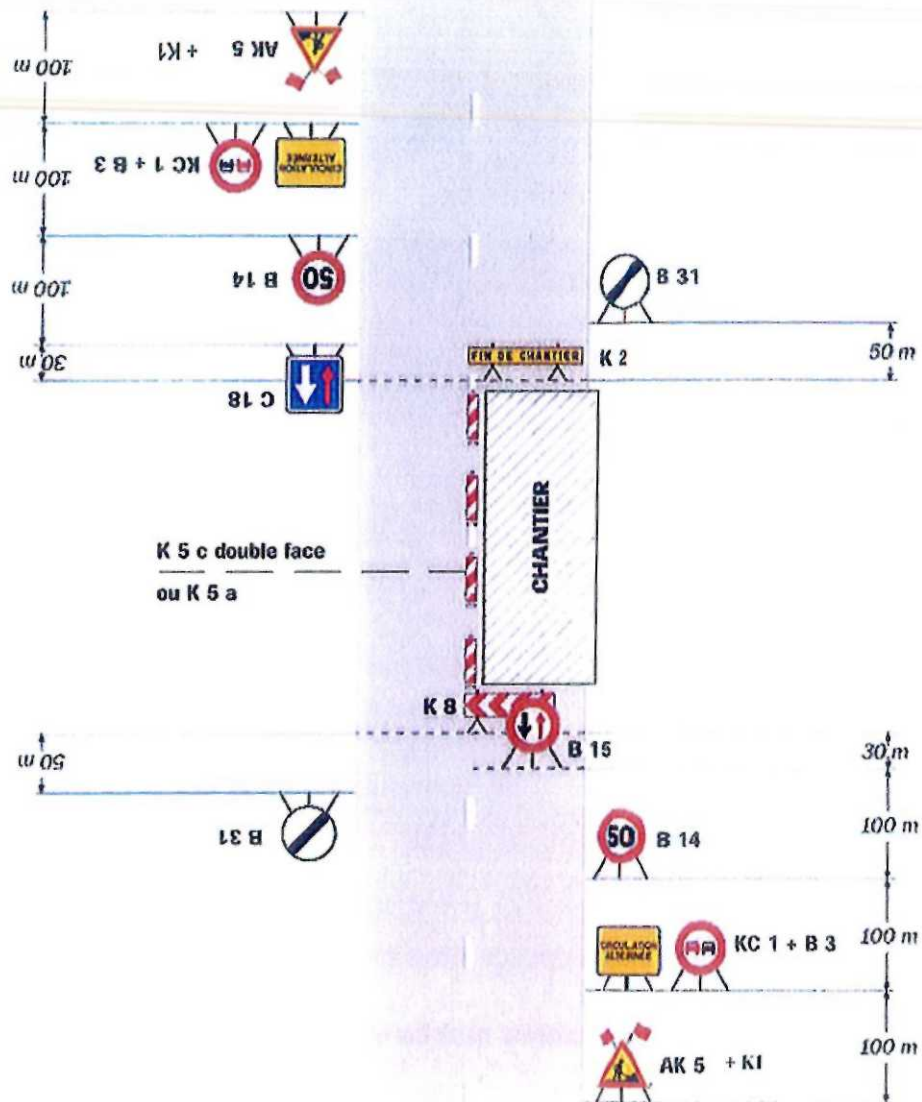
Le TMJA est obtenu en multipliant ces valeurs par 10.

CHANTIERS FIXES

Alternat avec sens prioritaire

Circulation alternée

Route à 2 voies



Remarque(s) :

Dispositif à n'utiliser qu'en cas de bonne visibilité réciproque et faible trafic.
Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

CHANTIERS FIXES

Alternat par piquets K 10

Circulation alternée

Route à 2 voies



Cône : hauteur 750mm (500mm trop petit et 1000mm trop lourd),

Rôle du cône : ne sert pas pour la perception du chantier, mais a un rôle d'avertisseur afin d'éviter de heurter le K 10.

Le biseau est inutile en cas de chantier mobile lent : pas de rôle nécessaire de guidage, pas trop de matériel à manipuler.

Remarque(s) :

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions :
Cf. Signalisation temporaire, les alternats.
- Un allongement de la signalisation est à mettre en place en cas de remontée de file.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.